

Blois, le 25 octobre 2022

## LE DÉPARTEMENT CONFIRME UNE GESTION FINANCIÈRE RIGOUREUSE ET DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ÉQUILBRÉES

Philippe Gouet, président du conseil départemental de Loir-et-Cher, a réuni ce lundi 24 octobre en session plénière les élus du département pour l'exposé des orientations budgétaires 2023 et l'examen de la deuxième décision modificative de son budget 2022.

A l'instar de l'année écoulée, les orientations budgétaires 2023 s'inscrivent dans un contexte national directement affecté par les événements internationaux qui engendrent des perspectives économiques incertaines à court et moyen terme.

Pour autant, le conseil départemental ne renonce pas à ses ambitions avec un projet de budget 2023 à la hausse et poursuit sa politique d'investissement pour l'avenir du territoire.

### ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2023

#### 1. Des contraintes autant imposées par le contexte international que national...

Les perspectives financières sont directement altérées par les effets de l'inflation, le coût de l'énergie, les revalorisations du point d'indice de la fonction publique et les barèmes des allocations individuelles de solidarité. De surcroît, la hausse des taux d'intérêt va induire une diminution des recettes immobilières déjà constatées par certains départements.

Dans le même temps, les États membres de la zone euro sont soumis à des règles budgétaires communes à travers le [Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire \(TSCG\)](#) et le [Pacte de stabilité et de croissance \(PSC\)](#). Ce dernier prévoit notamment pour la France un plafond de déficit à 3% du PIB et une dette publique ne dépassant pas 60% du PIB à l'horizon 2027, en réduisant notamment les dépenses de fonctionnement de l'État et des collectivités. Pour atteindre ces objectifs financiers, le gouvernement demande aux collectivités de participer à l'effort de redressement des comptes publics et met en œuvre un nouveau mécanisme – le « pacte de confiance » – pour les collectivités locales. Succédant au « [contrat de Cahors](#) », ce nouvel instrument – plus contraignant – limite l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités. Cela se traduira par une limitation de la hausse de leur dépenses de fonctionnement par an fixée à l'inflation moins 0,5 %, jusqu'en 2027 selon des modalités qui seront inscrites dans la nouvelle [loi de programmation des finances publiques \(LPPF\)](#) actuellement soumise au parlement.

Ainsi, le taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement du conseil départemental de Loir-et-Cher entre le compte administratif 2022 et celui de 2023 ne devra pas dépasser 3,8 % (taux d'inflation prévu par le [projet de loi de finances 2023](#) = +4,3 % - 0,5 %).

Dans le même temps, une incertitude existe sur les recettes départementales pour deux raisons principales : d'une part, l'impact d'une potentielle récession sur nos recettes dynamiques ([droits de mutation à titre onéreux \(DMTO\)](#), et TVA), d'autre part, la volonté gouvernementale de modifier le panier des recettes départementales.

Toutefois, le département fait le choix politique de maintenir un budget en augmentation (437 M€ contre 416 M€ en 2022) une fois de plus axé sur l'investissement.

## CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse  
Conseil départemental de Loir-et-Cher

[flavien.cuperlier@departement41.fr](mailto:flavien.cuperlier@departement41.fr) - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :  
[departement41](http://departement41.fr)



## 2. ... qui n'empêchent pas le conseil départemental de conserver ses ambitions.

**S'agissant des dépenses de fonctionnement**, les orientations budgétaires (OB) tiennent donc compte de ces éléments de contexte puisqu'une **progression de 3 % a été appliquée** (à périmètre constant) **entre le total voté en 2022 (budget primitif, budget supplémentaire et deuxième décision modificative) et les OB 2023**. Le total s'élèverait à **352,8 millions d'euros**, soit une augmentation de 8,9 millions d'euros par rapport au total voté en 2022 du fait :

- **des politiques de solidarité et de santé** : fortement impactées par les mesures nationales de revalorisation, notamment celles décidées lors du Ségur de la santé, ces dépenses connaissent une augmentation significative de **+ 4,5 % par rapport au total voté en 2022**. Elles évolueront ainsi de **+9,7 millions d'euros** pour s'établir à **225,5 millions d'euros** ;
- **de l'évolution de la masse salariale** : le budget, resté stable durant 6 années, a connu une première augmentation en 2022, notamment due à la revalorisation du point d'indice de 3,5 % et à la mise en place, au 1<sup>er</sup> juillet 2022, du [régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel \(RIFSEEP\)](#). Les dépenses de personnel vont de nouveau progresser sur 2023 compte-tenu de l'effet de ces mesures en année pleine ainsi que de l'impact des dispositifs découlant des accords Ségur en faveur d'une partie des personnels intervenant dans le champ des solidarités. Ce sont près de **72,2 millions d'euros** – soit une augmentation de 3,2 % par rapport au total voté en 2022 – qui seront ainsi proposés pour l'exercice prochain. Cette prévision concernant la masse salariale est, à ce stade, formulée hors de toute nouvelle mesure gouvernementale qui pourrait être imposée en 2023.

**Les autres dépenses de fonctionnement devraient s'établir à environ 55,1 millions d'euros, soit, à périmètre constant, en quasi stabilité par rapport au total voté en 2022.**

**S'agissant des investissements**, le cap initié l'an dernier sera conservé avec une proposition à hauteur de près de **71 millions d'euros** (+3,5 % par rapport au total voté en 2022, soit +2,4 millions d'euros).

Cet effort d'équipement et de modernisation des infrastructures du département se déclinera selon les grandes priorités clairement réaffirmées :

- **l'entretien, la modernisation et la sécurisation de nos infrastructures routières** (plus de **29 millions d'euros** en 2023). Le développement des mobilités douces mobilisera à lui seul 4,1 millions d'euros (dont 3 M€ en investissements directs et 1,1 M€ en subventions) ;
- **la poursuite de la modernisation des bâtiments départementaux** pour un budget total de **19 millions d'euros** (+10 % par rapport au total voté en 2022), avec notamment la programmation de travaux d'agrandissement et de restructuration des collèges, pour un total de 11,3 millions d'euros ;
- **l'accompagnement des projets sur le territoire départemental pour environ 10,7 millions d'euros**, avec notamment la reconduction de la [dotation départementale d'aménagement durable \(DDAD\)](#) pour 1,4 million d'euros et de la [dotation de solidarité rurale \(DSR\)](#) avec une enveloppe de 5,5 millions d'euros ;
- **environ 4,4 millions d'euros seront consacrés à l'innovation par le numérique**, avec l'étude et le déploiement de plusieurs projets ambitieux : amélioration et création de services en ligne pour la population et les communes, équipement informatique des collèges, aménagement numérique des structures départementales, etc.

## CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse  
Conseil départemental de Loir-et-Cher

[flavien.cuperlier@departement41.fr](mailto:flavien.cuperlier@departement41.fr) - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :  
**departement41**



« En dépit de perspectives incertaines, tant sur le plan économique que dans la perspective de mesures nationales potentiellement contraignantes (dont une éventuelle nouvelle augmentation du point d'indice par exemple), l'esquisse du budget primitif 2023 permet, avec près de 437 millions d'euros, de répondre aux ambitions fortes portées par le département : mieux servir et accompagner les Loir-et-Chériens, poursuivre la mise en œuvre de notre plan « Le 41 en bonne santé », innover dans nos politiques sociales, soutenir la ruralité et investir pour l'avenir. L'équilibre du projet de budget 2023 s'opérera au moyen d'un recours à l'emprunt légèrement moins important que lors du vote du budget primitif 2022, préservant ainsi nos principaux ratios financiers. » indique Philippe Gouet, président du conseil départemental.

## DEUXIÈME DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2022

En comparaison avec la décision modificative (DM) de juillet dernier, cette nouvelle DM pour l'année 2022 ajuste à la hausse les prévisions budgétaires issues du budget primitif puis de la première DM à hauteur de +3,3 %.

Par ailleurs, ce projet enregistre un montant destiné au remboursement anticipé d'emprunts à hauteur de 5,6 millions d'euros.

**Ainsi, cette deuxième décision modificative 2022 consolidée s'équilibre en dépenses et en recettes à 12 879 997 €, montant exceptionnel dû à la situation économique actuelle évoquée supra (inflation et revalorisation salariale notamment).**

« *Le pilotage vertueux de la dette et de la politique efficiente menée par le département en matière d'emprunt positionnent le conseil départemental parmi les collectivités territoriales les plus saines.* » déclare Claire Foucher-Maupetit, rapporteur du budget.

Outre ces aspects financiers, trois sujets ont notamment été abordés :

### La *Heritage Rugby Cup*, premier tournoi mondial de rugby scolaire à Pontlevoy

Une subvention de 100 000 € est accordée à l'association *Héritage Pontlevoy*, créée spécifiquement pour l'organisation de la *Heritage Rugby Cup*, premier tournoi mondial de rugby scolaire à 7 qui rassemblera près de 600 filles et garçons de moins de 15 ans du 2 au 7 septembre 2023, à l'abbaye de Pontlevoy.

### Relais de la Flamme olympique et paralympique - Convention avec Paris 2024

Le conseil départemental s'est porté officiellement candidat auprès du Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 pour accueillir le Relais de la Flamme olympique et paralympique qui doit sillonner le pays en prévision de l'ouverture des jeux, à Paris, en juillet 2024. **Un engagement spécifique de 180 000 € a été adopté.**

### Projet de complexe touristique « Domaine de Pommereaux » à la Ferté-Saint-Cyr

Le conseil départemental exprime de fortes inquiétudes sur les conditions de financement et de rentabilité du projet ainsi que sur les impacts environnementaux de l'opération. Il exprime de fortes réserves sur ce projet, en particulier au regard de la loi climat et résilience qui impose une réduction forte de l'artificialisation des sols, et qui viendrait obérer d'autres projets majeurs structurants pour notre territoire.

**Ainsi, le conseil départemental exprime son opposition sur l'opportunité de ce projet et interpelle, par un vœu officiel, Monsieur le Préfet sur les conséquences négatives de laisser se poursuivre sa réalisation.**

## CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse  
Conseil départemental de Loir-et-Cher

[flavien.cuperlier@departement41.fr](mailto:flavien.cuperlier@departement41.fr) - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :  
[departement41](http://departement41.fr)

